

Tarifs 2022 – gaz naturel

A1 Cuisson et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages individuels** ainsi que pour les appareils de buanderie individuels ou collectifs.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	15.328	18.844

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m ³ /h	6.02	6.48

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Tarifs 2022 – gaz naturel

A2 Commerce et artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages collectifs**, des **commerces** (hôtels, restaurants) ainsi que pour l'**artisanat**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 ^{ère} tranche de 20'000 kWh	17.873	21.585
Solde annuel	12.740	16.057

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m ³ /h	6.02	6.48
10 m ³ /h	12.04	12.96

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Tarifs 2022 – gaz naturel

B1 Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, notamment pour le chauffage des locaux **avec production d'eau chaude**, pour la climatisation.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	6.885	9.752

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 ^{ère} tranche de 0 à 300 kW	11.67	12.57
2 ^e tranche pour les kW restants	8.33	8.98

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

BS Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, pour le chauffage et la production d'eau chaude des locaux appartenant à la Ville de Fribourg.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	6.775	9.633

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

B2 Thermique

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, notamment pour le chauffage des locaux **sans production d'eau chaude**, ainsi que pour la cuisson professionnelle lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	6.885	9.752

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 ^{ère} tranche de 0 à 300 kW	11.67	12.57
2 ^e tranche pour les kW restants	8.33	8.98

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

B3 Thermique artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable pour un **raccordement unique** dont la **consommation est indépendante de la température extérieure** et qu'elle **n'excède pas 2 GWh/an**, dont la durée d'utilisation de la puissance (DUP) reste en principe inférieure à 500 h/an. Fourniture **non interruptible**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	8.472	11.461

Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT
Tous compteurs	15% du prix d'achat compteur installé

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Tarifs 2022 – gaz naturel

B4 Thermique industrie

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible** pour la chaleur industrielle ou artisanale dont la consommation est indépendante de la température extérieure ainsi que pour le chauffage et la climatisation de locaux industriels. **La consommation annuelle reste inférieure à 2 GWh/an et la durée d'utilisation de la puissance (DUP) doit être supérieure à 500 h/an.**

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	6.310	9.132

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 ^{ère} tranche de 0 à 300 kW	11.67	12.57
2 ^e tranche pour les kW restants	8.33	8.98

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Sont considérées comme industrielles, les entreprises définies comme entreprises industrielles par la législation sur le travail. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

BGC Energie non interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**. Il est limité aux clients dont la **consommation annuelle est supérieure à 2 GWh/an***, sur la base des deux années précédentes.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC**
Tarif unique	6.178	8.989

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

* Les clients consommant plus de 8 GWh/an et dont la DUP (durée d'utilisation de la puissance) est supérieure à 2500h/an sont soumis à des conditions particulières.

**Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Tarifs 2022 – gaz naturel

C Thermique eau chaude et cuisson

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson, la production d'eau chaude et le chauffage des locaux des ménages individuels avec **un seul compteur** par appartement ou maison familiale.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 ^{ère} tranche de 800 kWh	17.873	21.585
Solde annuel	7.731	10.663

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	11.67	12.57

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 155.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Approuvé par les Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

D Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**, à la consommation notamment pour le chauffage des locaux avec production d'eau chaude et la chaleur industrielle. Il est limité aux grands consommateurs – dont la puissance de raccordement est supérieure à 800 kW et la **consommation annuelle n'excède pas 2 GWh/an** – qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	6.065	8.868

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

DGC Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**. Il est limité aux clients dont la **consommation annuelle dépasse 2 GWh/an***, sur la base des deux années précédentes.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC**
Tarif unique	5.808	8.591

Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

* Les clients consommant plus de 8 GWh/an et dont la DUP (durée d'utilisation de la puissance) est supérieure à 2500h/an sont soumis à des conditions particulières.

** Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.01.2022.

Tarifs 2022 – gaz naturel

Z Eclairage public

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage public.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Taxe de base (en CHF/an)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Taxe de base	HT	TTC*
Tarif par lampe	425.93	458.72

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Tarifs 2022 – gaz naturel

Z Eclairage privé

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage privé.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	6.011	8.810

*Tarif y compris taxe CO₂ (2.169 ct/kWh) et 7.7% de TVA